



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 24 septembre 2013
18 heures 30

PP/MG

N° 001586

Service des Finances
- Mise en non valeurs
- Budget Ville.

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, Mme Corinne PAIOCCHI

ONT DONNE PROCURATION : M. Pierre BOYER donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Hélène MARTINEZ, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Aurore SALETTI, M. Etienne FOURQUET donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Pierre STOUVENEL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Christian PANOT

ABSENTS : Mme Amina ELKHATTABI

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est présenté au conseil un état P511, établi par la Trésorerie d'Apt demandant l'allocation en non valeurs de titres non recouvrables de faible valeur et inférieurs à 5 €

Ces titres émis en grande majorité sur l'ancien budget annexe de l'eau, et qui ont été repris sur le budget principal de la commune lors du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Pays d'Apt au 1er janvier 2010

Cet état comporte les sommes suivantes :

269.44 euros pour les rôles antérieurs à 2008
99.78 euros pour le rôle de l'année 2008
111.24 euros pour le rôle de l'année 2009
2.77 euros pour le rôle de l'année 2010

Soit un total de **483.23 euros**

Il est demandé au conseil la mise en non valeurs de cette somme.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Accepte la mise en non valeurs des sommes détaillées ci-dessus.

Autorise Le Maire à signer cet état

Dit que la somme de 483.23 euros est prévue au budget 2013 de la ville, article 6541

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Olivier CUREL